

Edité le 21/08/2026

RAPPORT D'ANALYSE N° HY26080015- version 2

Annule et remplace le rapport d'essai
HY26080015 version 1 du 21/08/2026
Merci de bien vouloir détruire la version antérieure

Destinataire

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD TERRITOIRE
(Service des eaux)
6 rue Juvénal Viellard
Site des Forges
90600 GRANDVILLARS
FRANCE

Copie : AGENCE REGIONALE DE SANTE BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE – CS 90, COMMUNE DE RECHESY

Demandé par : ARS NFC - C90

Exploitant : COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD TERRITOIRE (Service des eaux) - 6 rue Juvénal Viellard - GRANDVILLARS

Motif : CS - CONTROLE SANITAIRE PLANIFIE

Identification Echantillon n°HY26080015-1

PSV : 0000000128

Nom du PSV : STATION DE POMPAGE DE RECHESY

Type d'eau : B- Eau brute souterraine

Type analyse : RP_ARS

Commune : 090 / RECHESY

Localisation exacte :

Traitement : Sans

Type de visite : RP

UGE : 0059 - COMMUNAUTE COMMUNES SUD TERRITOIRE

Installation : CAP - 000081 - FORAGE DE RECHESY

Date et Heure de Prélèvement : 04/08/2026 09:15

Date de réception : 04/08/2026

Heure de réception : 11:35

Prélevé par : L. CRISINEL HOLLARD
(PMA)

Référence méthode de
prélèvement : FD T90 520 @

Point de prélèvement :

Démontage :

Modalité de prélèvement :

Moyen de désinfection
utilisé :

Robinet simple

Oui

Après purge

Flamme

Observations :

Date début analyse : 04/08/2026 11:57

Echantillon n°HY26080015-1	Résultats (1)	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthodes
PESTICIDES TOTAUX					
Somme des pesticides identifiés hors métabolites non pertinents	< 0,500	µg/l	0.5		Calculé par CARSO
PARAMETRES TERRAIN (mesurés par le préleveur)					
Aspect qualitatif	Normal	qualit.			Observation
Odeur	Normal	qualit.			Observation
Couleur	Normal	qualit.			Observation
Température de l'eau	14,2	°C			Méthode interne
pH terrain	7,2	unité pH			NF EN ISO 10523 @
Température de mesure Oxygène dissous sur le terrain	14,2	°C			NF ISO 17289 @
Oxygène dissous % saturation sur le terrain	89	% sat	30		NF ISO 17289 @
Température de mesure du pH terrain	14,2	°C			NF EN ISO 10523 @
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
Calcul de l'équilibre calcocarbonique	Légèrement agressive				Calcul selon méthode LEGRAND-POIRIER
Hydrogénocarbonates	265	mg/l			NF EN ISO 9963-1 @
pH à l'équilibre	7,41	unité pH			Calcul selon méthode LEGRAND-POIRIER
Titre Alcalimétrique Complet	21,8	°F			NF EN ISO 9963-1 @

Echantillon n°HY26080015-1	Résultats (1)	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthodes
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Turbidité	< 0,20	FNU			NF EN ISO 7027-1 @
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Entérocoques	0	n/100ml	10000		NF EN ISO 7899-2 @
Escherichia Coli	0	n/100ml	20000		NF EN ISO 9308-1:2000 @
METAUX ET MICROPOLLUANTS MINERAUX					
Antimoine	< 0,5	µg/l			NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méth. int O745LAB_N) @
Arsenic	< 1,0	µg/l	100		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méth. int O745LAB_N) @
Bore	< 0,050	mg/l	1.5		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méth. int O745LAB_N) @
Cadmium	< 0,025	µg/l	5		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méth. int O745LAB_N) @
Chrome	< 1,0	µg/l	50		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méth. int O745LAB_N) @
Fer	< 20	µg/l			NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méth. int O745LAB_N) @
Fer dissous	< 20	µg/l			NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méth. int O745LAB_N) @
Fluorures	< 0,10	mg/l	1.5		NF EN ISO 10304-1 @
Manganèse	< 5,0	µg/l			NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méth. int O745LAB_N) @
Nickel	< 1,0	µg/l	20		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méth. int O745LAB_N) @
Sélénium	< 1,0	µg/l	20		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méth. int O745LAB_N) @
MINERALISATION					
Calcium	95,8	mg/l			NF EN ISO 11885 (digestion le cas échéant mét. int. O745LAB_N) @
Chlorures	20,8	mg/l	200		NF EN ISO 10304-1 @
Conductivité ramenée à 25°C	534	µS/cm			NF EN 27888 @
Potassium	0,58	mg/l			NF EN ISO 11885 (digestion le cas échéant mét. int. O745LAB_N) @
Magnésium	3,9	mg/l			NF EN ISO 11885 (digestion le cas échéant mét. int. O745LAB_N) @
Sodium	7,3	mg/l	200		NF EN ISO 11885 (digestion le cas échéant mét. int. O745LAB_N) @
Sulfates	7,1	mg/l	250		NF EN ISO 10304-1 @
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Carbone organique total (COT)	< 0,3	mg/l C	10		NF EN 1484 @
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (sur échantillon non filtré)	< 0,01	mg/l NH4	4		NF T 90-015-2 @
Nitrates	23,2	mg/l NO3	100		NF EN ISO 10304-1 @
Nitrites	< 0,01	mg/l NO2			NF EN 26777 @

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Les prestations couvertes par l'accréditation sont identifiées par le symbole @
(1) Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification (LQ)

NC : somme non cumulée (tous les éléments de la somme sont inférieurs aux limites de quantification). NR : non renseigné. NM : non mesuré Pour les résultats des paramètres calculés : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Observation ou commentaire :

Eau conforme aux limites de qualité

Pour les paramètres sous traités, voir le rapport CARSO joint - LSE2608-40367

Conclusion :

Motif de révision : pièce jointe manquante



ACCREDITATION
N°1-6554
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Les conclusions émises s'appuient sur les valeurs seuils du Code de la santé public. Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée. Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation uniquement si tous les résultats pris en considération pour conclure sont accrédités. La température n'est pas couverte par l'accréditation. Pour déclarer ou non la conformité aux spécifications, les incertitudes n'ont pas été explicitement prises en compte. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande. Le rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse. Si le client a assuré le prélèvement, ce rapport concerne les échantillons tels qu'ils ont été reçus. Les données fournies par le client sont identifiées en caractère italique, elles ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire. Il est rappelé aux clients que pour faire référence à notre accréditation COFRAC, seule la reproduction intégrale du rapport d'essai est autorisée.

Le laboratoire vous informe que la gestion des réclamations est décrite dans un processus disponible sur simple demande et que les rapports sont susceptibles d'être examinés en particulier lors d'audits ou des évaluations du COFRAC.

Les réclamations peuvent être transmises par courriel à l'adresse « labo.capm@agglo-montbeliard.fr ».

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199), il convient d'interpréter les résultats faibles comme suit

- 0 ou <1 /prise d'essai ; signifie " non détecté dans la prise d'essai analytique"

- si 1 ou 2 /prise d'essai ; signifie "présence" (non fiable statistiquement)

- si 3 à 9 : n/prise d'essai ; signifie "résultat issu d'une estimation"



Mathieu CRISINEL Technicien